



# MUNICIPALITÉ DE BERRY

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ABITIBI  
MUNICIPALITÉ DE BERRY

## AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BERRY CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE** par la soussignée, greffière trésorière de la susdite Municipalité,

**QUE** conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Berry a adopté, lors de la séance tenue le 5 décembre 2023, une résolution par laquelle est établie le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024.

**QUE** les jours et l'heure de chacune des séances ordinaires sont fixées comme suit;

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Mardi 9 janvier	19h30	Mardi 2 juillet	19h30
Mardi 6 février	19h30	Mardi 6 août	19h30
Mardi 5 mars	19h30	Mardi 3 septembre	19h30
Mardi 2 avril	19h30	Mardi 1er octobre	19h30
Mardi 7 mai	19h30	Mardi 5 novembre	19h30
Mardi 4 juin	19h30	Mardi 3 décembre	19h30

Donné à Berry ce 6<sup>e</sup> jour de décembre 2023

Marie-Ève Strzelec DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420 du code municipal)

Je, soussignée, Marie-Ève Strzelec, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Berry résidant à Berry certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en respectant les modalités de publication prévue au règlement #175 de la municipalité. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6<sup>e</sup> jour de décembre 2023.

Marie-Ève Strzelec DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière